

La communauté protestante de Marseille

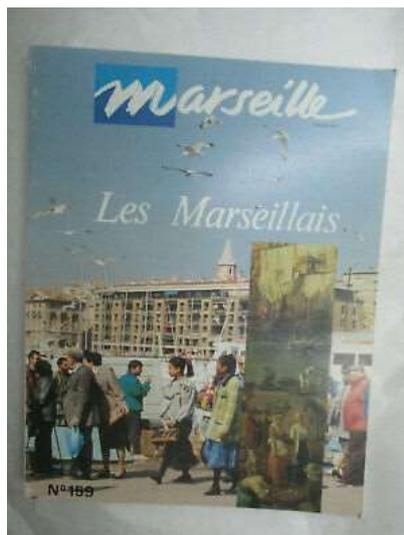
sous l'Ancien Régime



Madeleine Villard

Les protestants (1770-1820)

Marseille, n° 159, mai 1991, pp. 31-35



Madeleine Villard

Les protestants (1770-1820) ¹

Marseille n'est pas, comme Nîmes ou Montpellier, une ville dont le nom soit lié à celui de la Réforme, sinon par le biais des galères ou des cachots où les condamnés pour fait de religion expiaient leur opiniâtreté, jusqu'en plein siècle des Lumières. Le demi-siècle qui s'étend de 1770 à 1820 a pourtant vu la présence d'une communauté protestante bien soudée, dont la faible importance numérique contraste avec le poids économique et social.

LES PROTESTANTS n'ont jamais été nombreux à Marseille ; les Provençaux, mis à part les Vaudois du Lubéron qui furent parmi les premiers adeptes de la Réforme, sont toujours restés attachés à leur dévotion traditionnelle, et à Marseille, sous le régime de l'Édit de Nantes (1598-1685), le culte était proscrit, bien qu'il fût licite de se déclarer protestant ; proscription que la révocation de l'édit ne fit que renforcer.

Aucun recensement ne permet de connaître le nombre exact des protestants marseillais. Les enquêtes diligentées par l'intendant en 1784 et 1785 ², d'une part, et, d'autre part, la proportion de la population totale, compte tenu que l'on estime généralement le nombre des habitants de Marseille entre 100 000 et 120 000 à la fin de l'Ancien Régime ³, donnent un chiffre de 2000 personnes, confirmé par celui que suggère le registre d'état civil dit "du Désert" ⁴, soit 2075 personnes. Ce nombre ne paraît pas avoir notablement

¹ . Il s'agit ici des protestants dans la société ; l'aspect à proprement parler religieux est évoqué dans M. Villard, "La vie religieuse des protestants à Marseille (1770-1820)", dans *Actes du Colloque de Chantilly* de 1987, paru en 1989, p. 255-264.

² . Arch. dép. des Bouches-du-Rhône, C 4200.

³ . Busquet (Raoul), *Histoire de Marseille*. Paris, 1945, estime qu'en 1789 Marseille pouvait compter 120 000 habitants.

⁴ . Henin (Béatrice). *Les protestants marseillais à la fin de l'Ancien Régime*. Mémoire de maîtrise, U.E.R. d'histoire de l'Université de Provence. 1979.

varié par la suite ; une estimation de 1820 donne 2660 âmes⁵.

Au début du XIX^e siècle, les estimations sont en hausse, mais elles sont probablement excessives. Le 15 septembre 1811⁶ et le 6 mars 1815, aux demandes du maire et du préfet touchant le nombre des protestants, les réponses, embarrassées, donnent un chiffre de « *cinq à six mille au moins, comme avant la Révolution* »... Or, tout indique qu'avant la Révolution, il faut parler de 2000... Il y avait une bonne raison à cette surestimation : la loi de germinal an X, dans ses articles organiques, qui organisaient le culte protestant, précisait qu'il y aurait une Église consistoriale pour 6000 âmes ; il était donc vital d'annoncer ce chiffre, trouvé constamment sous la plume des pasteurs, qui, toutefois, déclarent toujours prudemment qu'il ne peut s'agir que d'un chiffre approximatif. Bien que le consistoire englobât l'ensemble du département, avec les Églises rurales de La Roque d'Anthéron et Mouriers, – à peine quelques centaines de personnes –, il aurait fallu, si l'on avait procédé à une enquête serrée, supprimer l'Église de Marseille, ce que les autorités n'ont jamais sérieusement envisagé.

Une communauté d'immigrés

Nous l'avons dit, les Provençaux et singulièrement les Marseillais, étaient catholiques. Mais cela n'empêchait pas la persistance, chez les nouveaux venus attirés par le grand port, le commerce, les affaires, des convictions et des pratiques acquises dans les milieux réformés des régions voisines, Languedoc, Dauphiné, ou des pays étrangers, Suisse en particulier : ce sont ces familles qui ont formé la communauté protestante de Marseille. La plupart des historiens distinguent avec soin les protestants étrangers des Français. Il est certain que la présence à Marseille des négociants étrangers. Allemands, Suisses, Hollandais, Suédois, Danois, libres de célébrer leur propre culte à l'époque où c'était interdit aux Français, était favorable au maintien de l'église française clandestine. Les relations entre les groupes, le rôle joué par les protestants d'origine étrangère dans l'église de Marseille, les naturalisations, nous incitent à ne pas observer cette distinction.

Au surplus, ne manquent pas les exemples d'unions matrimoniales entre Français et étrangers, d'autant plus normales que les liens ne sont pas rompus avec les pays du Refuge : trois frères Liquier, André, Louis et Paul sont parents avec les Liquier de Genève, Jacques Antoine, dont le fils Antoine « *natif de Genève* » épouse à Marseille en 1792 « *sa cousine Marie Adrienne* », fille d'André. L'intermariage, si marqué en particulier dans la famille Fraissinet, unit Jean-Marc Fraissinet, fils de Jean, de Marseille, à Henriette Élisabeth Fraissinet, fille de Jean-Marc d'Amsterdam. L'on pourrait multiplier les exemples, et cela tout au long de la période étudiée. Aucune discrimination n'est indiquée entre les Français et les étrangers dans les procès-verbaux du consistoire du XIX^e siècle, qui compte de nombreux notables étrangers ; seul le pasteur – qui, en fait, est un fonctionnaire – est obligatoirement français, mais peut être naturalisé.

Les Français de souche sont, eux, immigrés à Marseille. Cela a été surabondamment montré pour les négociants⁷ ; les Audibert étaient originaires de Mison (Alpes de Hautes-Provence), les Hugues, de Lagrand (Hautes-Alpes), les Tarteiron, de Ganges (Hérault), les Seimandy, de Bédarrioux (Hérault), les Rabaud, de Gijon (Tarn). Un groupe particulièrement dense et cohérent est celui des Montalbanais : Dolier, Laval, Rigail, Romagnac.

⁵ . Arch. dép. des Bouches-du-Rhône, 98 V 1.

⁶ . Arch. dép. des Bouches-du-Rhône, 33 J 24 et 45.

⁷ . Carrière (Charles), *Négociants marseillais au XVIII^e siècle*. 2 vol., Marseille. 1973 ; Richard (Eliane). "Un siècle d'alliances et d'ascension sociale : les Fraissinet", dans *Provence historique*. t. XXXV, fasc. 142, 1985 ; Carrière (Charles), *op. cit.*. Ferran (Jean-Pierre), *La haute bourgeoisie protestante marseillaise à la veille de la Révolution*. D.E.S., Faculté des Lettres d'Aix. 1951.

Quant aux protestants de l'industrie, patrons et salariés sont souvent originaires du Languedoc et des Cévennes. Tels les fabricants de bas, « *maîtres de métiers à bas* », « *ouvriers faiseurs de bas* ». En 1781, les artisans protestants sont jugés les plus habiles, les plus sérieux, ne se mêlant pas aux troubles qui agitent les compagnons du devoir⁸. Quant aux plus pauvres, en l'an X, les assistés sont venus des Cévennes, des Causses, du Vivarais, d'Alsace, de Suisse, du Piémont, de Hollande, de Saxe⁹.

Marseille voit donc un brassage des populations protestantes qui, à tous les niveaux de la société, ont quitté leur région d'origine pour tenter leur chance dans la grande ville et dont les liens subsistent avec les familles restées au pays, qu'il s'agisse d'une province française ou d'un pays étranger¹⁰.

Une communauté de notables

Si peu nombreux qu'ils aient été, les protestants marseillais n'étaient nullement négligeables. En effet, leur poids relatif dans la vie économique et sociale était supérieur à celui qu'aurait fait prévoir leur importance numérique. À la veille de la Révolution, les négociants protestants, au nombre de 140 environ représentaient le cinquième des négociants marseillais¹¹, soit une proportion dix fois plus élevée que celle constatée pour l'ensemble de la population. Les immigrés, de France ou de l'étranger, appuyés par de solides relations conservées avec le pays d'origine et bien soudés entre eux, avaient particulièrement bien réussi ; leur vie sociale est marquée par une intégration excellente à la société intellectuelle marseillaise, contrastant avec une forte endogamie, et une tendance à l'inter-association qui préservent l'unité du groupe et, à défaut d'explicite profession de foi, manifestent leur appartenance religieuse tout au long de la période.

L'endogamie

Difficile à observer dans une grande ville cosmopolite, elle est pourtant à peu près constante. Les exemples en ont souvent été relevés¹². Nous nous bornerons à mentionner quelques alliances des Audibert : des 7 enfants de Joseph Audibert, Dominique a épousé en 1771 Élisabeth Virginie Seimandy, sœur de Jacques ; Rose, sœur de Dominique, a épousé en 1770 Joseph Hugues ; la troisième sœur de Dominique s'est unie en 1773 à Jacques Seimandy ; quant aux enfants de Georges Audibert, Jean-Jacques épouse Élisabeth Baccalan, de Bordeaux, Louise épouse Laurent-François Tarteiron. Habitude qui persiste, et dont le cas le plus achevé est fourni par la famille Fraissinet, dans laquelle le mariage considéré comme le meilleur est celui qui unit un Fraissinet à une Fraissinet ; ceci a duré jusqu'à nos jours. Dans les autres groupes sociaux, il n'en est pas de même ; on a pu relever jusqu'à 60 % de mariages mixtes¹³.

Les affaires : les liens avec le pays, les sociétés

Venus à Marseille pour y chercher fortune, souvent trouvant sur place un parent qui les y initie, les réformés ne brisent pas pour autant les liens avec leur pays d'origine : les

⁸ . Arch. dép. des Bouches-du-Rhône. 33 J 1.

⁹ . Coullaut (Pierre). "Le service des pauvres dans l'Église protestante de Marseille aux XVIII^e et XIX^e siècles", dans *Cinq siècles de protestantisme à Marseille et en Provence*. Fédération historique de Provence et Église réformée de Marseille, Marseille, 1978.

¹⁰ . Ferran (Jean-Pierre), *op. cit.*

¹¹ . Carrière (Charles), *op. cit.*

¹² . *Ibid* et Ferran (Jean-Pierre). *op. cit.* et Collomb (Pierre-Jean), *Les protestants à Marseille du Consulat au début du Second Empire*. Mémoire de maîtrise, U.E.R. d'histoire. Université de Provence, Aix. 1982.

¹³ . Richard (Éliane), art. cit. ; Henin (Béatrice), *op. cit.*

Hugues restent attachés à Lagrandv; les Tarteiron conservent des intérêts à Ganges.

Pour faire des affaires, il faut des associés ; les négociants protestants s'associent entre eux, et de préférence avec les membres de leur propre famille. Un exemple remarquable est fourni par les négociants venus de Montauban restés à l'intérieur du groupe protestant tant dans leurs alliances matrimoniales que dans leurs sociétés commerciales. Jacques Rabaud renouvelle en 1787 le capital de la société "Rabaud et C^{ie}" dont les principaux associés sont des parents protestants, Baux et Fraissinet ; une tentative, qui n'aboutit pas, groupait, pour le golfe persique, Rabaud, Hugues, Tarteiron, Samatan ¹⁴.

Toutes habitudes qui témoignent de la cohésion du groupe, et de son particularisme.

Une vie sociale et intellectuelle bien intégrée

Le mode de vie de ces opulents bourgeois était, bien sûr analogue à celui de leurs homologues catholiques, et il n'y a pas lieu de le décrire. Il est remarquable que, constamment écartés des charges municipales sous l'Ancien Régime, bien qu'ils fussent théoriquement catholiques, ils ont, par contre, largement participé à la vie intellectuelle de la ville. L'académie des Sciences, Lettres et Arts de Marseille a compté parmi ses membres Jacques Seimandy (élu en 1763, directeur en 1764 et 1786) Dominique Audibert (élu en 1763, secrétaire perpétuel de 1784 à 1787, vétéran vers l'an IX), André Liquier (reçu en 1785) ; Jacques Seimandy a fait partie de l'académie de Peinture en 1786. Quant à l'académie de Musique, on y a vu Antoine Hugues, David Solicoffre, Tarteiron, Folsch, Dolier, Playard, Jacques Rabaud, David Baux, Eynard. La famille de Girard, de Lourmarin a fourni plusieurs membres à l'académie de Marseille : quatre frères, Joseph, secrétaire général de la préfecture, qui cultivait la poésie ; Camille, secrétaire perpétuel de l'académie ; Frédéric ; Philippe, l'inventeur de la machine à filer le lin.

Nombre de ces notables adhéraient à la franc-maçonnerie qui attirait les meilleurs esprits du temps ; à la Mère Loge écossaise de Marseille ¹⁵, atelier des grands bourgeois philosophes, les négociants avaient, à eux seuls, la majorité absolue. Jacques Seimandy en est le vénérable de 1783 à 1793 ; en 1783, Joseph Hugues, fils de Hugues l'aîné, en est l'orateur ; quatre Audibert en font partie : Joseph Audibert fils, Georges Audibert, Audibert-Rose, négociants, et Audibert, procureur. Jean Bruniquel est vénérable en 1805. Joseph de Girard, initié à Aix, à la Loge de l'Amitié, est orateur de la Mère Loge de Marseille en 1809 ; son frère Philippe est le grand homme de la loge de Marseille.

Des options politiques libérales

Philosophes – Dominique Audibert a échangé avec Voltaire une importante correspondance ¹⁶-, amis des Lumières, admirateurs de Necker, espérant du nouveau régime des libertés accrues, les protestants marseillais l'ont accueilli avec faveur, et ont joué un rôle dans les nouveaux organismes. Louis Liquier est député en 1789 ; L.F. Tarteiron, Hugues, Councler, Dominique Audibert, sont au conseil municipal en novembre 1789. Dans les rangs des compagnies de la milice bourgeoise, on a pu relever les noms de Jean-Marc et Jacques Fraissinet, Chapelié aîné, Chapelié cadet, Daniel Fuzier, Antoine Audibert, Félix Blanchenay, Marc-Antoine Romagnac, Jacques Hugues, Van Becken, Laurent Tarteiron, Ehrman, Seimandy aîné, Eymar aîné, Solier, Marc Baux, J. Bruniquel, Jean et David Baux, Simon Rafinesque, les trois frères Mathieu. Dominique Audibert faisait partie du corps des

¹⁴ . Vedrenne-Villeneuve (Edmonde) et Carrière (Charles), "Négociants montalbanais au XVIII^e siècle", dans *Montauban et Bas-Quercy*. Albi. 1974. Ferran (Jean-Pierre), *op. cit.*

¹⁵ . Verrier (René), *La mère loge écossaise de France à l'Orient de Marseille (1751-1814)*. Marseille, 1950.

¹⁶ . Cette correspondance est conservée à la bibliothèque municipale de Besançon.

élus en 1791 et devient membre du directoire du district de Marseille et procureur syndic en remplacement. Councler est officier municipal, mais lors de la restructuration de la Garde Nationale, en 1790, seul y reste Antoine Cabrol de Moncoussou ; il est capitaine au district de Saint-Ferréol, fonde le club des Amis de la Constitution ¹⁷ !

L'orientation prise à Paris inquiète bientôt ces tenants de l'ordre et de la propriété. De nombreuses absences sont constatées dès 1792 : Pierre Peyron, J. et G. Audibert, J. Ch. Hombostel, H. Hornbostel, G. Achard, J.H. Keller, L. d'Illens, J.M. Fraissinet. Accusés d'avoir soutenu le mouvement sectionnaire en révolte contre la Convention – et Jean Bruniquel a pris part aux négociations menées avec l'amiral Hood peu avant l'arrivée de l'armée de Carteaux –, ceux des négociants les plus en vue qui n'avaient pas fui portent leur tête sur l'échafaud : Hugues l'aîné, Jacques Seimandy, Laurent Tarteiron, Antoine Cabrol de Moncoussou, Jacques Rabaud. Aussi n'est-il pas étonnant de voir le pasteur Molignas-Durand quitter Marseille à cette époque (1794).

La Terreur achevée, les protestants sont divisés entre eux, obstacle majeur, pour un si petit troupeau, à toute initiative constructive. Camille de Girard répond à un parent et ami qui souhaiterait devenir pasteur à Marseille – la loi de ventôse an III et le décret du 7 vendémiaire an IV (21/2 et 29/9/1795) autorisent le culte – que « *ceux qui restent sont divisés entre eux d'opinions politiques, et au sens de la religion même, on ne pourrait faire le miracle de les réunir* » ¹⁸. Ces tensions se perçoivent sous l'Empire ; en 1809, deux membres du consistoire démissionnent, ils sont en désaccord avec leurs collègues ¹⁹.

Quant au peuple protestant, on peut supposer – c'est pure déduction – qu'il a considéré sans trop de chagrin la persécution dont étaient victimes les prêtres réfractaires, en se rappelant celles dont ses pères avaient souffert, et que l'ordre républicain a été accepté assez facilement. Mais le profond marasme économique qui a frappé Marseille sous l'Empire, la misère que l'on perçoit chez des hommes et des femmes qui exercent pourtant un métier, ont à coup sûr, favorisé, à la fois dans le négoce et dans le peuple, un sentiment quasi-unanime de soulagement à la Restauration. Les protestants marseillais ne se mirent pas en vedette par leur attachement à l'Empire.

Les écoles

Les familles les plus aisées envoyaient volontiers les jeunes gens faire leurs études en Suisse : au XVIII^e siècle, Jacques Seimandy, Laurent Tarteiron, Louis Seimandy ; Joseph Hugues fils, ont fait leurs études à Genève ; au XIX^e siècle, le jeune Casimir Arnaud, confié d'abord au pasteur Fossard, à Lyon, est ensuite envoyé au collège de Genève ²⁰. Cela se comprend d'autant mieux que l'enseignement secondaire au XVIII^e siècle, n'est dispensé en France que dans des collèges catholiques ; au début du XIX^e siècle, il en va à peu près de même, malgré l'existence des lycées. En fait, les protestants marseillais ont souvent préféré envoyer leurs enfants dans des collèges catholiques réputés plutôt qu'au lycée : entre 1795 et 1840, on a pu dénombrer 16 Fraissinet à Sorèze ²¹. Le lycée n'offre pas d'enseignement religieux aux protestants ; le pasteur demande, le 7 avril 1812, au « *grand maître de l'Université* », de placer les enfants protestants « *sous la houlette d'un censeur particulier qui se chargerait de leur instruction religieuse, ou bien d'affecter aux protestants quelques lycées dans les villes où ils sont nombreux* » ; un aumônier, nommé par la suite, se voit retirer son emploi (1816) : il n'y avait au collège royal que trois élèves protestants... Quant aux filles de la bourgeoisie, elles reçoivent des leçons à domicile.

¹⁷ . Collomb (Pierre-Jean), *op. cit.*

¹⁸ . Michel (G.). *Une famille provençale*. Paris, 1950.

¹⁹ . Arch. dép. des Bouches-du-Rhône. 33 J 16.

²⁰ . Collomb (Pierre-Jean), *op. cit.*

²¹ . Tarn, Collège tenu par les dominicains. Arch. dép. des Bouches-du-Rhône, 33 J 45, et 23, 25.

Il en allait tout autrement des enfants des familles modestes. Pour eux, dès 1807 le « *lecteur en chaire* » doit aussi enseigner ; en janvier 1807, sous la haute surveillance d'un membre du consistoire est engagé un instituteur. Les petits garçons sont admis s'ils ont père ou mère protestants, moyennant un droit d'entrée de 30 sous, dont sont dispensés les indigents. L'école fonctionne tous les jours, sauf le jeudi, l'été (1^{er} mai - 31 octobre) 6 heures par jour, l'hiver 4 heures par jour. Le maître, en vacances du 15 septembre au 1^{er} octobre, reçoit 1200 francs par an du consistoire, pour enseigner la lecture, l'écriture, l'arithmétique, la religion ; en dehors de son horaire, il peut donner des leçons particulières. À la demande de quelques dames, est ensuite créée une école gratuite pour les filles (1^{er} octobre 1809) ; la sollicitude du consistoire entoure cette réalisation : un examen de fin d'année permettra de distribuer des prix aux élèves les plus méritantes (chapeaux, souliers, tabliers, coiffes, mouchoirs, livres). Le côté pratique, pour ces enfants du peuple, n'est pas négligé !

L'enseignement du chant est l'objet d'un soin tout particulier, et l'on envisage de supprimer les secours aux parents dont les enfants ne sont pas assidus (20 juin 1819).

L'assistance

C'est dans ce domaine que se manifeste la solidarité des réformés marseillais ²²; les diacres, élus, assurent le service des pauvres, financé par les quêtes dominicales, une grande quête annuelle, les offrandes déposées dans les troncs placés chez les négociants et commerçants, quelques dons des autorités. La Société de bienfaisance, œuvre laïque, met à la disposition du consistoire des bons de pain, de soupe, de viande. Parmi les assistés, on note une forte proportion de non-Marseillais, Français ou étrangers ; les militaires, nombreux après les guerres de l'Empire, sont parfois d'un grade inattendu : ainsi le chevalier de Schmidt, Grison, ancien lieutenant-colonel qui a été volé en revenant d'Espagne, reçoit 15 francs, tandis que Louis Lefebvre, de Caen, sous-officier de l'ex-garde, en obtient 3, le 13 septembre 1818. Les Marseillais sont des artisans ou des ouvriers frappés par la maladie, le chômage, ou chargés d'enfants ; le profond marasme économique des années de la Révolution et de l'Empire ne préserve pas de la misère les gens de métier du cuir (cordonniers, bourelliers), du bois (scieur de long, menuisier), du bâtiment (maçon), du fer (serrurier, faiseur d'aiguilles), du textile (couturière, tailleur, repasseuse, raccommodeuse), de l'alimentation (boulangier). Mentionnons aussi les prisonniers civils et militaires. Les orphelins font l'objet d'une attention particulière : les six enfants de la famille Marting sont à la charge de l'Église, l'aîné est placé chez un pâtissier mais ne pourra sans doute jamais gagner sa vie, faute de moyens intellectuels ; le second, aussi pâtissier, gagne sa nourriture chez un maître pâtissier qui en est satisfait ; l'aîné des filles travaille chez un maître-tailleur et s'occupe de son jeune frère et de ses deux petites sœurs. Le consistoire leur fournit le pain et l'instruction à l'école gratuite. Une collecte organisée en leur faveur a rapporté 306 francs. Leur oncle de Cernay (Marne) contribue à leur entretien pour 600 francs par an (27.1.1817). Apparaît le souci constant de faire suivre aux enfants les cours de l'école gratuite et de leur apprendre un métier, en les plaçant chez des particulier, protestants si possible.

À cette époque aussi, on trouve de "nouveaux pauvres" : un ancien négociant, âgé de plus de 70 ans, qui n'ose rien réclamer, est signalé, et reçoit 8 francs par mois plus une paire de draps (18 mars 1810). À tout le moins faut-il que les personnes secourues soient protestantes : « *pour avoir manifesté du mépris pour notre culte* », le nommé Lattard est rayé de la liste, de même que la famille Rodin « *qu'on ne voit guère fréquenter le temple* », pas plus que la famille Bohm (novembre 1818) ²³. L'organisation et la distribution des secours apparaissent comme l'une des activités essentielles du consistoire, et se manifestent

²² . Coullaut (Pierre), art. cit.

²³ . Arch. dép. des Bouches-du-Rhône. 33 J 25, 46, 24, 23, 25.

à chacune des séances.

Le conformisme politique et ses limites

Ce rôle de charité – en l'absence de toute législation sociale – est l'un de ceux que les autorités favorisent : ainsi le 2 octobre 1814, la municipalité a alloué 500 bons de pains d'un demi-kilo à l'occasion de « *l'heureuse arrivée en cette ville de Monsieur* » (futur Charles X). En effet, les Églises sont invitées à participer par des cérémonies, prières, actions de grâce, aux événements nationaux.

Ce n'est pas nouveau ; alors même qu'il refusait d'accorder la liberté du culte, le roi était l'objet de la vénération générale ; les protestants marseillais étaient loués pour leur « *prudence* » et attendaient tout de la volonté royale. À l'époque révolutionnaire, c'est la collaboration avec les autorités, invitées à la dédicace du temple, et l'obéissance immédiate du pasteur à l'ordre de cesser le culte. L'on ne s'étonne pas des louanges hyperboliques prodiguées au premier consul, qui a rétabli les cultes : le pasteur Mouchon se rend avec empressement à l'invitation à la cérémonie du sacre bien que le consistoire semble avoir été divisé sur la nécessité de ce voyage. Les victoires sont célébrées ponctuellement, les citoyens encouragés à courir aux frontières, jusqu'au jour où la Restauration est accueillie avec transports – un silence prudent est observé pendant les Cent Jours –. Bref, la soumission et la louange du pouvoir en place sont de rigueur.

Comment pourrait-il en être autrement, alors que l'existence même de l'église dépend étroitement des autorités civiles ? Mais cela va plus loin ; l'attachement au souverain est profondément ancré dans les esprits et dans les cœurs. Pourtant, malgré les bonnes relations observées sous l'Empire, période où le secrétaire général de la préfecture a été le protestant Joseph de Girard, il semble que les protestants marseillais, comme la majeure partie de leurs concitoyens, aient accueilli avec soulagement et avec joie le retour du roi.

La petite communauté réformée ne faisait guère parler d'elle à Marseille. Une occasion de se manifester lui fut fournie lors du transfert à Strasbourg du corps du général Kléber, assassiné au Caire en 1800, qui était déposé au château d'If. Kléber étant protestant, le consistoire fut invité à organiser la cérémonie (août 1818) ; non seulement le consistoire, mais aussi les notables protestants assistèrent au convoi, et le pasteur Marion prononça un discours très remarqué²⁴. Ces obsèques solennelles d'un général protestant de la Révolution, sous l'égide des autorités de la Restauration, nous paraît symbolique de l'apaisement des esprits.

Conclusion

Malgré leur petit nombre les protestants marseillais ont joué un rôle non négligeable dans la vie de la ville entre 1770 et 1820, grâce à la réputation de sérieux des plus modestes, et surtout au poids des plus aisés. Poids économique et intellectuel qui, sous l'Ancien Régime, ne leur donna pourtant pas accès aux postes publics, malgré leur appartenance officielle à la religion catholique. Les convulsions de la Révolution, après avoir permis à de nombreux protestants de participer à la vie politique, furent fatales aux plus riches. Tièdes partisans de l'empereur, à qui pourtant était dû le rétablissement de leur culte, ils se réjouirent, comme l'ensemble de la population du retour à la paix et à la monarchie. Ni marseillais ni provençaux d'origine, ils ont pourtant pris part aux grands événements de ce demi-siècle, tout en continuant, au moins pour les notables, à former un groupe social bien délimité. En termes actuels, l'on pourrait dire que, tout en s'intégrant à la vie de la cité, ils ont su préserver leur différence.

²⁴ . Arch. dép. des Bouches-du-Rhône. 33 J 25.